



NUMÉRO 1202-1075

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 février 2012 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

M. Jeannot Roy, M. Luc Perreault,
Mme Élise Jacques, M. Jean-Louis Grondin.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Simon Cliche.
Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1202-1075-2

Il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 13 Varia : a) Déneigement de la borne fontaine sèche et b) Programme multifonctionnalité. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 23 janvier 2012

1202-1075-4

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que les procès-verbaux des séances du 9 et 23 janvier 2012, soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1202-1075-5

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de janvier, pour un montant totalisant 60 361,59 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait son rapport.

7. Pont de la rivière des Fermes

ATTENDU que le ministère des Transports a l'intention de reconstruire le pont de la rivière des Fermes situé dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite que le ministère des Transports prévoit une rencontre avec les autorités municipales afin de connaître et de visualiser sur place l'expérience des inondations passées;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite être informée de tout développement dans le dossier de reconstruction de ce pont;

1202-1075-7

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par madame Élise Jacques et résolu de demander au ministère des Transports de communiquer à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables toute intention, tout développement ou toute décision concernant la reconstruction du pont de la rivière des Fermes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Rang St-Bruno

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dans une lettre datée du 16 novembre 2011, a demandé au ministère des Transports une compensation financière pour les travaux de nivelage sur le rang St-Bruno au coût de 1 123,29 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été nécessaires le temps de la fermeture de la Route 276 ;

CONSIDÉRANT le refus du ministère des Transports, dans sa lettre du 4 janvier dernier, d'envisager une compensation financière ;

CONSIDÉRANT la longueur du détour prévu par le ministère des Transport occasionnant une énorme perte de temps pour plusieurs automobilistes, qui ont plutôt opté pour le rang St-Bruno ;

1202-1075-8

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par madame Élise Jacques et résolu de demander au ministère des Transports de revenir sur sa décision et d'accorder une compensation financière à la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Mauvais état d'une portion de route asphaltée en 2007

ATTENDU que dans son rapport d'expertise préliminaire sur enrobé bitumineux daté du 29 juillet 2011, Labo S.M. inc. soutient que 70 % du tronçon en cause est fortement dégradé;

ATTENDU que dans son rapport d'expertise sur enrobé bitumineux daté du 4 novembre 2011, Labo S.M. inc. soutient que l'inspection visuelle des carottes a révélé un pourcentage de vides important au niveau de la couche de surface et confirme la problématique d'arrachement et de désenrobage des granulats;

ATTENDU que ces experts y concluent de plus que la dégradation prématurée de l'enrobé est attribuable à la non-conformité du mélange utilisé aux normes du ministère des Transports, de même qu'à une compaction insuffisante de l'enrobé lors de la pose, le tout tel qu'il appert de ce second rapport;

ATTENDU que le 30 novembre 2011, la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mettait en demeure Les Entreprises Lévisiennes inc. aux fins de recevoir une proposition de travaux pour corriger la situation et que celui-ci a omis de donner suite à cette mise en demeure;

1202-1075-9

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par Monsieur Jean-Louis Grondin que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables mandate Maître Daniel Bouchard comme avocat pour défendre les intérêts de la municipalité contre Les Entreprises Lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Soirée canadienne d'antan

Tous les billets sont vendus. Les citoyens sont encouragés à se costumer pour cette soirée.

11. Décoration de la municipalité pour les Fêtes du 275^e

Il est discuté de la décoration du bureau municipal. Dans le prochain bulletin, les citoyens seront invités à décorer leur propriété pour cette occasion.

12. Correspondance

a) Formation ADMQ

1202-1075-12a

Il est proposé par monsieur Jeannot Roy, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu que la directrice générale assiste à la formation : *Les documents d'appel d'offres de*

nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle qui aura lieu le 27 mars prochain au coût de 260 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

b) Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

CONSIDÉRANT qu'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF et que cette décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

CONSIDÉRANT qu'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT que les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la *Politique de la lecture et du livre* du MCCCF;

1202-1075-12b

À CES CAUSES, il est proposé par madame Élise Jacques, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite que le MCCCF suspende sa décision de ne plus subventionner le réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de 5000 habitants et plus, en attendant les conclusions du comité de travail qui sera mis sur pied pour préparer un mémoire de réflexion sur la politique du MCCCF à cet égard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

a) Moisson Beauce

1202-1075-12c

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Jean-Louis Grondin et résolu, que le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une aide financière de 100 \$ à Moisson Beauce dans le cadre de sa campagne « *Demande de don annuelle* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Varia

a) Déneigement de la borne fontaine sèche

Monsieur Gilles Lessard ne fera plus le déneigement de la borne fontaine sèche. Pour terminer la saison, c'est monsieur Martial Lessard qui effectuera cette tâche. Il faudra trouver quelqu'un pour la saison prochaine.

b) MAPAQ – Programme multifonctionnalité

Il est discuté de ce programme disponible depuis avril 2011. Quelques agriculteurs pourraient en bénéficier. Il en sera fait mention dans le bulletin municipal.

14. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

15. Levée de la séance

1202-1075-15

À 21h50, il est proposé par monsieur Jean-Louis Grondin, appuyé par madame Élise Jacques et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Simon Cliche, maire suppléant

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière

Je, Louis Jacques, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Jacques, maire